
Date de Convocation

21/02/2023

Date d’Affichage

22/02/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 13

Votants 16

OBJET :

**Demande de subvention
au titre des
équipements sportifs de
l’Agence Nationale du
Sport pour la réalisation
d’un parcours de santé**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,
Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne
DAMIE, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Olivier
TYTGAT, Rénaud DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l’Agence
Nationale du Sport propose une subvention pour accompagner
les collectivités dans la création de divers équipements
sportifs.

Monsieur le Maire rappelle qu’à l’issue de l’étude
d’amélioration du cadre de vie, avait été retenue comme
action à mettre en œuvre à court terme la réalisation de
divers parcours de santé sur la commune, différenciés selon
les sites et les publics.

Ainsi, dès 2023 la commission en charge de ces actions
souhaiterait mettre en place un parcours de santé le long du
chemin vert, qui est l’un des chemins principaux pour les
randonneurs et coureurs de la commune et qui permet
d’accéder depuis le centre-ville à l’étang de pêche communal,
base de loisirs fortement fréquentée par les familles et par les
personnes extérieures au village. Ce parcours de santé,
majoritairement en bois afin de s’intégrer au mieux dans le
cadre naturel du site, sera composé de 8 agrès ainsi que
d’une table de ping-pong qui sera installée sur un terrain
communal à proximité du chemin, terrain qui pourra être
aménagé avec des tables de pique-nique afin d’en faire un site
familial destiné au jeu et à la détente, et tourné vers un public
adolescent.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal décide à
l’unanimité de valider ce principe de parcours de santé.

Sur la base de ces choix, un devis a été rendu à hauteur de
27 514,50 € HT. Monsieur le Maire propose de valider ce
montant, et de déposer un dossier de demande de subvention
pour équipements sportifs auprès de la délégation régionale
académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports des
Hauts de France à hauteur de 50% de ces travaux soit
13 757,25 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	
Réalisation d'un parcours de santé 8 agrès + table de ping-pong	27 514,50 €
Total des dépenses HT	27 514,50 €
Recettes	
Subvention Equipements Sportifs – AnS – (50 %)	13 757,25 €
Autofinancement (50 %)	13 757,25 €
Total des recettes	27 514,50 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de réaliser les dossiers et de signer tous les documents et conventions afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 28 février 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

